

Décision

Générale

modern

## Décision n° 80-1256/PR/CHR Prêt de la CHR

n° 80-1256/PR/CHR

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication

25 août 1980

Numéro JO

n° 1 du 03/01/1981

Date du numéro

3 janvier 1981

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

La Gaisse nationale de Retraites met à la disposition de la Société hôtelière d'Etat, à titre de prêt, une somme de 200 000 000 FD (deux cents millions de francs Djibouti). Les conditions de ce prêt et les modalités de remboursement seront déterminées ultérieurement.